

# Rencontre éco-construction et rénovation

## Conférence

# « Rénovation: accompagnement et aides financières »

# Programme

- \* La Maison Energie Habitat Climat
- \* Contexte et enjeux
- \* Les aides nationales
- \* Les aides locales
- \* Exemples de travaux

Développement  
durable des  
territoires



PAYS D'AIX

Education à  
l'environnement  
et au  
développement  
durable



## Les Espaces Info→Énergie

### → Objectivité, Neutralité, Gratuité

- Réseau national, 235 EIE en France
- Informent sur les orientations retenues en matière de politique énergétique locale, régionale et nationale
- Présentent les équipements accessibles sur le marché
- Informent sur les déductions fiscales et aides financières

- Permanences à Aix en Provence
- Atelier d'informations
- Conférences
- Salons
- Visites de site
- Balade thermique




# Maison Energie Habitat Climat du CPIE Pays d'Aix

[www.eco-renovez.fr/category/agenda/](http://www.eco-renovez.fr/category/agenda/)

ATELIER RÉNOVATION

**Quelle ventilation pour une meilleure  
qualité de l'air intérieur ?**

Aix-en-Provence - 27 juin 2019

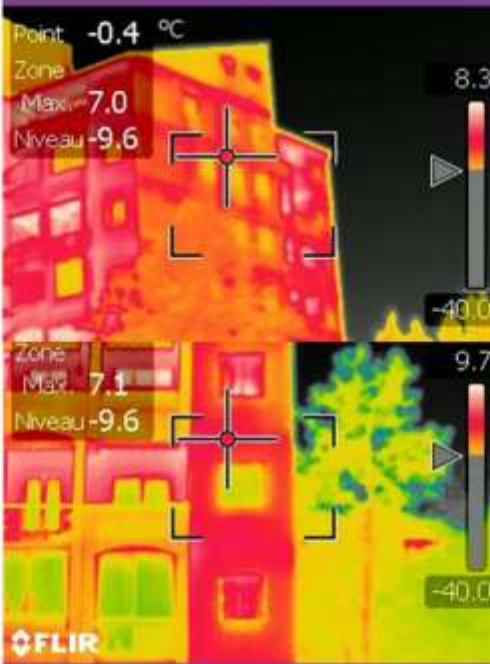


+ D'INFO.

COPROPRIÉTÉS

**Atelier Thermographie de Façade  
copropriété Caleseraigne**

Aix-en-Provence - 05 juin 2019



Point: -0.4 °C  
Zone  
Max: 7.0  
Niveau: -9.6

8.3

-40.0

Zone  
Max: 7.1  
Niveau: -9.6

9.7

-40.0

FLIR

+ D'INFO.

EVÈNEMENTS

**RENCONTRES ÉCO-CONSTRUCTION ET  
RÉNOVATION**

Bouc-bel-air - 06/07 juin 2019



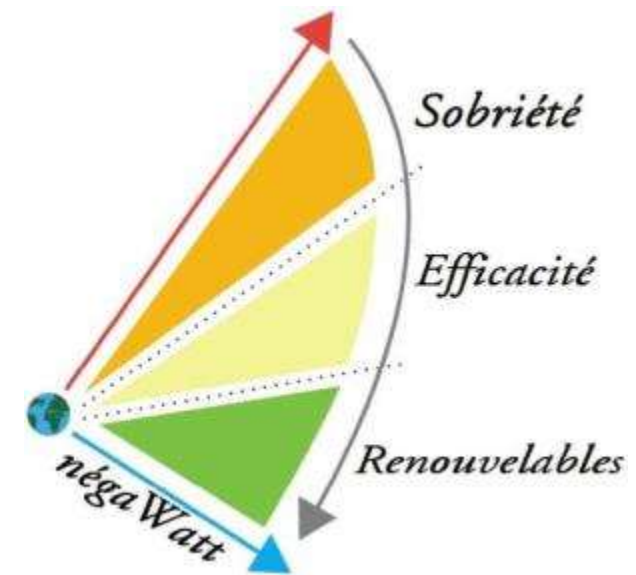
+ D'INFO.

# Contexte et enjeux

## Le réchauffement climatique



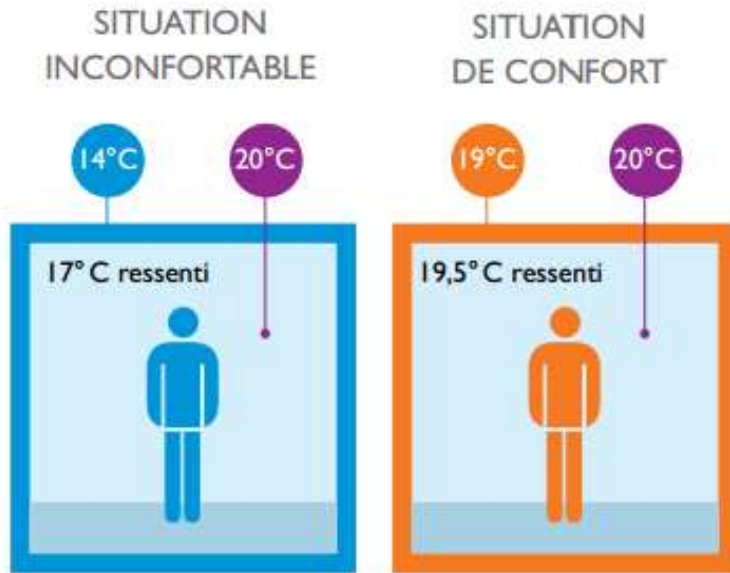
## Scénario Négawatt



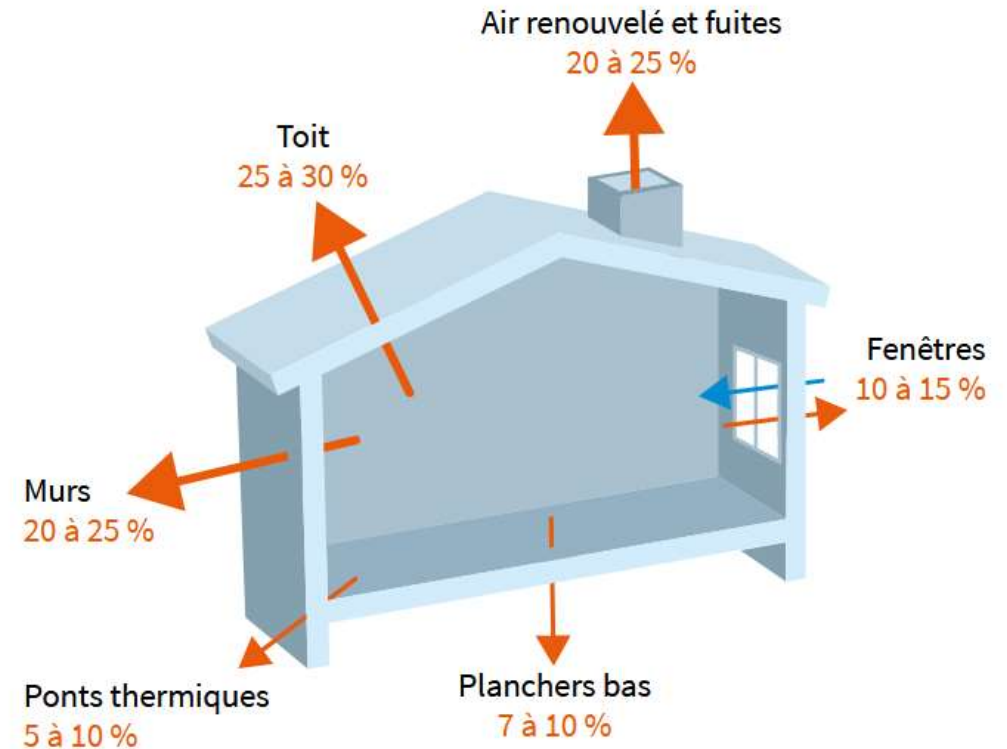
National: Le Plan Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH)  
Local: Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)

# Contexte et enjeux

## Confort



### PERTES DE CHALEUR D'UNE MAISON D'AVANT 1974 NON ISOLÉE



A savoir, la température de confort ressentie par le corps est égale à la moyenne de la  $T^{\circ}$ intérieur et la  $T^{\circ}$ paroi !  **$T^{\circ}\text{confort} = (T^{\circ}\text{int} + T^{\circ}\text{paroi}) / 2$**

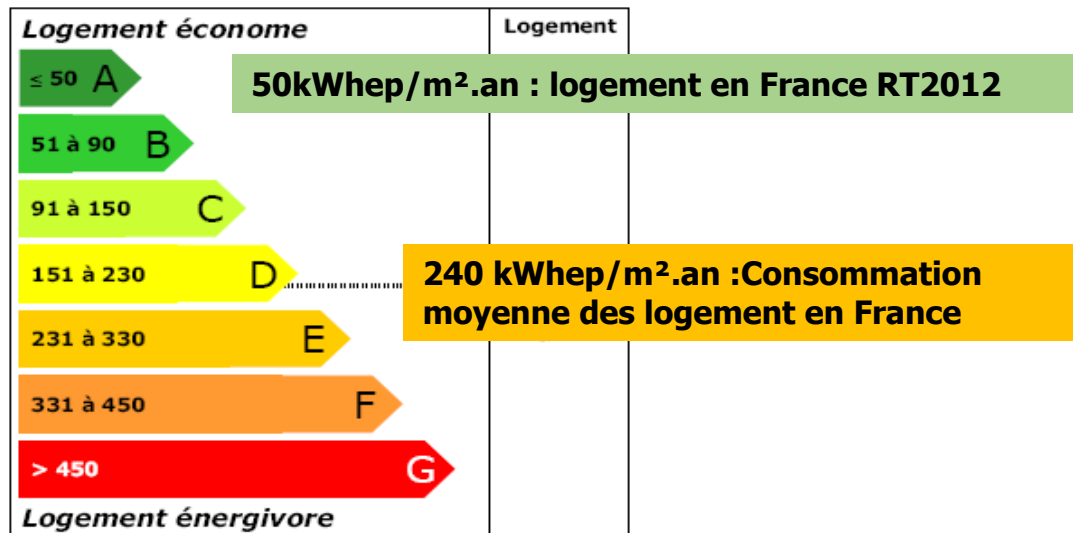
Source: ADEME 2018

Source: ADEME 2018

# Contexte et enjeux

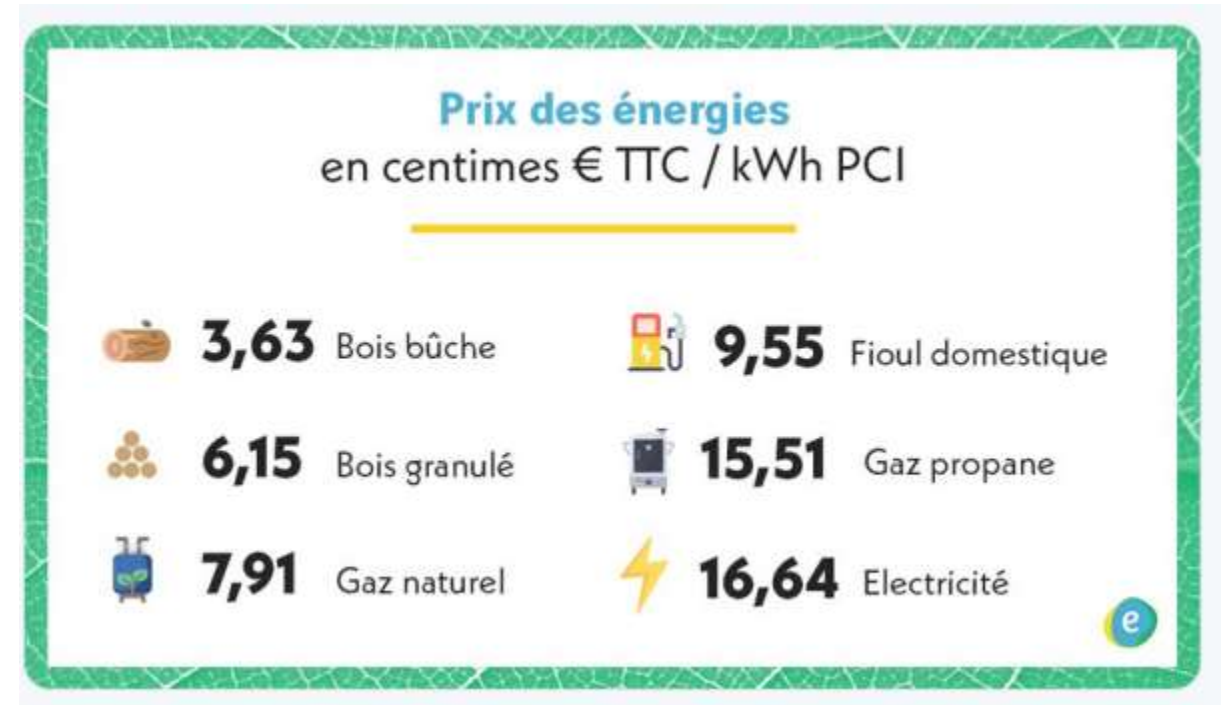
## Dépenses

### Consommation conventionnelle des logements



Source: ADEME 2018

### La sauvegarde de votre portefeuille



# Obtenir les aides



1. Analyse de l'état du bâtiment, du mode de chauffage etc..
2. Quelles sont les aides financières en fonction des travaux envisagés ?
3. Priorisation des travaux en fonction de ces éléments et du budget
4. Je définis mes travaux avec mon Conseiller Info Energie
5. Je consulte les entreprises (plusieurs devis par type de travaux)
6. Je fait ma demande avant le début des travaux



# Les aides disponibles

## Votre situation

Situation	Propriétaire occupant d'un logement individuel – résidence principale	Propriétaire – résidence secondaire	Propriétaire bailleur
Aides	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides de l'ANAH</li> <li>• TVA 5,5%</li> <li>• Eco-prêt à taux zéro</li> <li>• Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) / Coup de pouce</li> <li>• Crédit d'impôt</li> <li>• Aides locales               <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aide Région PACA</li> <li>• Département 13</li> <li>• L'aide du Pays d'Aix</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• TVA 5,5%</li> <li>• Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)</li> <li>• Aide Région PACA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les aides de l'ANAH</li> <li>• TVA 5,5%</li> <li>• Eco-prêt à taux zéro</li> <li>• Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)</li> <li>• CHEQUE « SUD Énergie</li> <li>• Aide Région PACA « CHEQUE SUD Énergie »</li> </ul>

# Les aides nationales

## \* Les subventions de l'ANAH : Pour les propriétaires occupants

**Habiter Mieux Sérénité = de 45 à 60%** dans la limite de 25 000 € de travaux

- \* Conditions de ressources, achevé depuis plus de 15 ans
- \* Travaux réalisés par des professionnels
- \* Gain énergétique : **25%**

**Habiter Mieux Agilité = 35 % à 50 %** du montant total des travaux HT = 7 000 à 10 000 € max

- \* Changement de chaudière ou de mode de chauffage
- \* Isolation des murs extérieurs et /ou intérieurs
- \* Isolation des combles aménagés et aménageables

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 790	18 960
2	21 630	27 729
3	26 013	33 346
4	30 389	38 958
5	34 784	44 592
Par personne supplémentaire	+ 4 385	+ 5 617



# Les aides nationales

## \* Les subventions de l'ANAH

### Pour les propriétaires bailleurs :

- Logement achevé depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels
- Aide : de **25% à 35%** du montant des travaux plafonné à un prix au m<sup>2</sup> + Prime « Habiter Mieux » de 1.500€
- Gain énergétique : **35%**
- Accompagnement-conseil obligatoire
- Conventionnement avec travaux sur **9 ans** avec l'ANAH (plafonds de loyers et de ressources des locataires)

### Dépôt du dossier avant le début des travaux

Le conventionnement ouvre droit à des avantages fiscaux avec une déduction fiscale de **15 à 85%** sur les revenus fonciers.

# Les aides nationales

## ■ **Eco-prêt à taux zéro individuel:**

- Le logement en métropole doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990.
  - (construit depuis plus de 2 ans si dossier déposé à partir du 1/07/2019)
- Avec des professionnels RGE + caractéristiques techniques du crédit d'impôt



### **Option 1 travaux et bouquets:**

Mobilisable dès la réalisation d'un seul type de travaux

- 10 000€ maxi pour 1 seul type de travaux
- 20 000€ maxi pour les bouquets de 2 travaux
- 30 000€ maxi pour les bouquets de 3 travaux

### **Option 2: travaux permettant d'atteindre une « performance énergétique globale »** (que les bâtiments achevés après le 1er janvier 1948.)

Les travaux définis dans le cadre d'une étude thermique doivent permettre de faire baisser la consommation énergétique de votre logement jusqu'à :

### **« bouquet de travaux »**

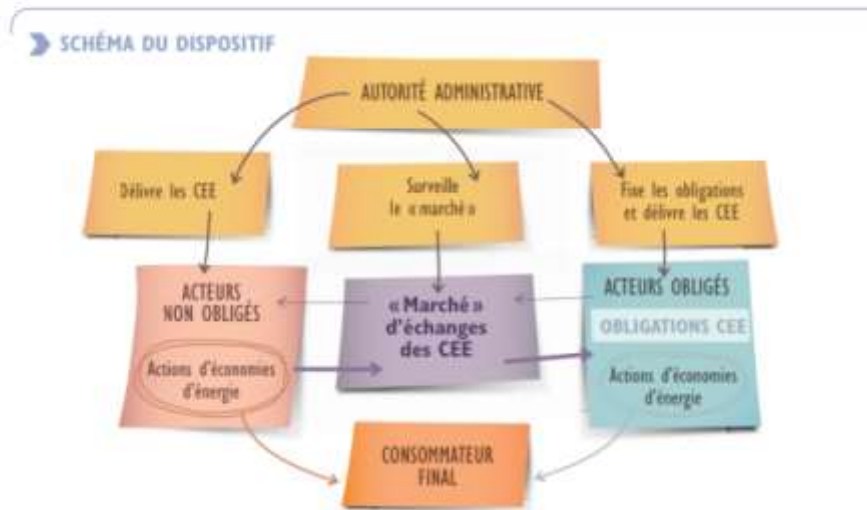
1. Isolation de la totalité de la **toiture**
2. Isolation d'au moins la moitié de la surface des **murs** donnant sur l'extérieur
3. Remplacement d'au moins la moitié des **fenêtres** et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur
4. Installation ou remplacement d'un **système de chauffage** (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une **production d'eau chaude sanitaire (ECS)**
5. Installation d'un **système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable**
6. Installation d'une **production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable**

# Les aides nationales

Les aides des fournisseurs:

- **Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) :**  
Primes énergies, primes rénovations, etc...

Les comparateur des certificats d'économie d'énergie  
[www.nr-pro.fr](http://www.nr-pro.fr), <http://calculateur-cee.ademe.fr/>




**DES TRAVAUX À VRAI FAUX 1€**

- « Les travaux à 1€ ça n'existe pas. » **FAUX !**  
L'initiative à partir de 1€ existe depuis 2013, elle a été renforcée par l'État dans le cadre d'un programme validé par l'État. Le Fonds Énergie Solidarité.
- « Les travaux à 1€ sont des travaux payés à crédit. » **FAUX !**  
L'initiative à partir de 1€ est financée par des aides et subventions. Le bénéficiaire n'a pas à en faire l'avance !
- « Il y a des fraudes dans les travaux à 1€. » **VRAI !**  
Il existe des réseaux « deep-discounting » qui profitent de la confiance des Français pour leur faire signer des documents erronés et réaliser des travaux de très mauvaise qualité.
- « Les travaux à 1€ sont des travaux de mauvaise qualité. » **FAUX !**  
Mais il faut faire appel à une entreprise « ACE » pour réaliser des travaux de qualité. Ne laissez pas, avant la signature du devis, une visite technique préalable est obligatoire.
- « Aucun contrôle n'est réalisé sur les travaux à 1€. » **FAUX !**  
l'État réalise depuis son dispositif des contrôles par accompagnement des bénéficiaires notamment par les associations de Défense des Usagers.
- « Les travaux à 1€ ne conviennent pas à toutes les maisons. » **VRAI !**  
Les travaux à 1€ sont une mesure simple et packagée lorsque des travaux particuliers réalisables peuvent être faits chez des particuliers ou des entreprises. Ils ne conviennent pas à toutes les maisons et situations.

# Bonus: Coup de Pouce Chauffage et isolation

Remplacement d'une chaudière fioul, charbon, gaz hors condensation pour:	Modeste	Autre
Chaudière biomasse classe 5	4 000 €	2 500 €
PAC air/eau ou eau/eau	4 000 €	2 500 €
Système solaire combiné	4 000 €	2 500 €
PAC hybride	4 000 €	2 500 €
Chaudière gaz THPE (Etas > 92%)	1 200 €	600 €

	Modeste	Autre
Isolation des combles et toiture	20 €/m <sup>2</sup>	10 €/m <sup>2</sup>
Isolation des planchers bas	30 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>

# Les aides nationales



## ■ TVA 5,5%

Les travaux de rénovation, réalisés par une entreprise dans un logement existant, bénéficient de taux de TVA réduits, sous certaines conditions:

- **TVA à taux réduit de 5,5 % pour la rénovation énergétique**
  - travaux d'amélioration de la qualité énergétique des logements de plus de deux ans :  
pose, installation, entretien des matériaux et équipements et travaux induits **éligibles au crédit d'impôt transition énergétique**)
- **TVA de 10 %, réservée aux travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien sur les logements d'habitation**

# Les aides nationales



## ■ **Crédit d'impôt 2019:**

habitation principale, achevé depuis plus de 2 ans.

**30% sur matériels (et main d'œuvre pour les parois opaques)**

### **Sauf:**

- **15% pour le remplacement des menuiseries simple vitrage (plafonné)**
- **50% pour la dépose de cuves à fioul (ménages modestes)**
- **Main d'œuvre pour PAC éligibles et Systèmes solaires (ménages modestes)**

Le montant des dépenses ouvrant droit au **crédit d'impôt pour la transition énergétique** est plafonné à :

**670 € par menuiseries remplacées**

**8 000 € pour une personne seule**

**16 000 € pour un couple** + 400 € par personne à charge.

Ces plafonds s'apprécient sur une période de 5 années

- **Avec un professionnel RGE**
- **Différents travaux éligibles et caractéristiques techniques exigées**

Le fioul exclu du  
crédit d'impôt!



# Les aides nationales

## Isolation des parois opaques et vitrées :

- isolation thermique des parois opaques, toiture, planchers bas et murs en façades ou en pignon (fourniture et pose)
- isolation thermique de parois vitrées, conditionnée au remplacement de simples vitrages, **taux de 15%** dans la limite d'un plafond de 100 € par fenêtre.

## Chauffage et eau chaude sanitaire :

- chaudière gaz à haute performance énergétique individuelle ou collective ;
- appareils de régulation et de programmation du chauffage ;
- compteur individuel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans les copropriétés ;
- calorifugeage des installations de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire ;
- équipements de raccordement à un réseau de chaleur ;
- pompes à chaleur (chauffage ou chauffage et ECS) air/eau et géothermiques (le coût de la main d'œuvre pour la pose de l'échangeur de chaleur est pris en compte) ;
- pompes à chaleur dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eau thermodynamique), dans la limite d'un plafond de 3 000€ ;
- chauffe-eau solaire individuel ou système solaire combiné ou PVT dans la limite d'un plafond de dépenses par m<sup>2</sup> de capteurs
- appareils de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire au bois ou autre biomasse (le coût de la main d'œuvre est pris en compte)
- chaudière à micro-cogénération gaz ;
- appareils de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie hydraulique.

## Autres travaux :

- dépose d'une cuve à fioul, **taux de 50% sous conditions de ressources** ;
- équipements de production d'électricité utilisant l'énergie hydraulique ou de biomasse ;
- diagnostic de performance énergétique, réalisé hors obligation réglementaire ;

# Les aides locales

L'aide de la région PACA  
L'aide du Département 13  
L'aide du Pays d'Aix

# Les aides locales



## **25% plafonné à 1000€ pour Isolation de combles perdus**

- maison individuelle.
- réalisée par une entreprise RGE
- Critère de performance : résistance thermique R supérieure à 7.5 m<sup>2</sup>.K/W
- Propriétaire (résidence principale ou secondaire) ou bailleur
- La demande par voie électronique
- La date limite de dépôt de demande de l'aide est fixée à quatre mois après la date de la facture
- Ouverture 1er septembre 2019 (travaux facturés à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019 seront également éligibles)

# Les aides locales

## \* Prime « Provence Eco Renov » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

DEPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Provence  
Éco-Rénov

JUSQU'À  
3000€  
D'AIDE POUR RÉNOVER  
VOTRE LOGEMENT

Près de 2 000 foyers en ont déjà bénéficié...  
Vous aussi, profitez du dispositif Provence Éco-Rénov !

RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS  
ET DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER SUR  
departement13.fr/provence-eco-renov

- Public éligible : **propriétaires occupants** (en logement individuel ou collectif)
- Ressources : **30 000 € pour 1 personne**  
**55 000 € pour 2 personnes et +** (60.000 € sur un périmètre marseillais)
- Logement : Résidence principale construite avant le **1er janvier 2000**
- Montant de l'aide :
  - Dans la limite de **25%** de la dépense éligible TTC jusqu'à **3 000 €** (majoré à 50% de la dépense et jusqu'à 6.000€ sur un périmètre marseillais)
- Travaux réalisés par une **entreprise RGE**
- *Conditions particulières pour les travaux réalisés en copropriété*

# Les aides locales

## \* Prime « Provence Eco Renov » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE	MONTANT
<input type="checkbox"/> COMBLES & TOITURE :	€
<input type="checkbox"/> MURS :	€
<input type="checkbox"/> PLAFONDS & PLANCHERS :	€
<input type="checkbox"/> MENUISERIES EXTÉRIEURES :	€
<input type="checkbox"/> VENTILATION :	€
<input type="checkbox"/> CHAUFFAGE (voir liste travaux ECO-PTZ) :	€
<input type="checkbox"/> HONORAIRES (Architecte, Main d'œuvre) :	€
TOTAL	€

Les interventions sur les **menuiseries extérieures (parois vitrées, volets...)** sont prises en compte seulement si elles sont réalisées avec d'autres travaux éligibles à l'aide départementale.

# Les aides locales



## \* Prime « Air Bois » du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône

### Conditions :

- Être propriétaire occupant de sa résidence principale depuis plus de 2 ans
- Se chauffer exclusivement ou principalement au bois
- Remplacer des équipements de chauffage au bois antérieurs à 2002, par un insert, un poêle (bûches ou granulés) labellisé flamme verte 7 étoiles ou figurant sur le registre NFV de l'ADEME.
- Faire réaliser les travaux par une entreprise RGE

### Montant de l'aide :

**50%** du coût de l'équipement – Aide plafonnée à **1.000€**

# Les aides locales



## Rénovation énergétique Les aides 2019

Ces aides, mobilisables jusqu'à la fin 2019, s'adressent aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs d'un logement conventionné.  
Les maisons doivent être construites depuis plus de 5 ans.

### ● Diagnostic énergétique

Jusqu'à 50 % du montant du diagnostic plafonné à 300€.

### ● Isolation toiture (sous conditions)

Entre 150 et 900€ TTC selon ressources et types d'isolants.

### ● Isolation murs (sous conditions)

Entre 975 et 2.900€ TTC selon ressources et types d'isolation.

### ● Régulation et programmation

Jusqu'à 25% du montant TTC plafonné à 150€.

### ● Solaire thermique (Chauffe-eau et chauffage)

Jusqu'à 20% du montant TTC plafonné à 350€ (CES) et 500€ (chauffage).

Aides cumulables avec les autres dispositifs d'aide de la rénovation.

eco-renovez.fr  
04 42 93 03 69  
infoenergie@cpipe-paysdaix.com  
Service PERSONNALISÉ, GRATUIT  
et INDÉPENDANT

11, av. de la Grande Thourasse  
Parc d'Alvins - Bât B  
13090 Aix-en-Provence



- \* Audit énergétique : 50 % du coût plafonné à 300 € ;
- \* Isolation de la toiture : de 150 à 450 € selon les ressources des demandeurs ;
- \* Isolation des murs : de 975 à 2.900 € pour une isolation par l'extérieur et de 375 à 1.125 € pour une isolation par l'intérieur et selon les ressources du demandeur ;
- \* Régulation et la programmation : 25 % du montant de l'installation plafonnée à 150 € ;
- \* Systèmes solaires (chauffe-eau et chauffage) : 20 % du coût de l'installation d'un chauffe-eau solaire plafonnée à 350 € ; 20 % de l'installation d'un système combiné plafonnée à 500 €.

# Les aides locales



## Aide contre le bruit aux particuliers du Pays d'Aix

Montant de l'aide: 40 % du coût des travaux (pose et fourniture) :

- \* plafonnée à 7 000 € pour un logement collectif (2 800 € d'aide)
- \* plafonnée à 12 000 € pour une habitation individuelle (4 800 € d'aide)

### Bénéficiaires

- \* propriétaires ou locataires d'un logement, situé sur le Pays d'Aix (36 communes)
- \* construit avant le 30 mai 1996
- \* exposé à un niveau de bruit moyen sur 24h (indicateur Lden) supérieur à 65dB(A)\*

et/ou

- \* à niveau de bruit moyen de nuit (période 22h-6h, indicateur Ln) supérieur à 62 dB(A)\*.

- \*Ces niveaux d'exposition seront identifiés par le Service Ecologie Urbaine du Conseil de Territoire du Pays d'Aix instructeur des demandes, conformément aux informations fournies par les Cartes Stratégiques de Bruit validées par le Conseil Communautaire du 21 mai 2015.

### Critères d'attribution de l'aide



- \* Fenêtres ou vitrages acoustiques et isolation phonique des ouvertures
- \* Certification CEKAL ou ACOTHERM
  - performance acoustique supérieure ou égale à 30 dB
  - Performances thermiques du CITEPar une entreprise RGE "Reconnu Garant de l'Environnement" ("Menuiseries Extérieures")
- \* Demande Préalable de Travaux



# Programme

- \* Présentation
- \* Contexte et enjeux
- \* Les aides pour les revenus modestes
- \* Les aides nationales
- \* Les aides locales
- \* Exemples de travaux
  - Pompe à chaleur air-eau
  - Isolation des combles
  - Isolation des murs par l'extérieur
  - Poêle à bois
- \* Questions-réponses

# Exemples de travaux remplacement chaudière fioul -> PAC air/eau

Revenu 2personnes	<21 630€	21 630€ - 28 000 €	28 000 € - 55 000€	>55 000€
 Agence national de l'habitat (ANAH)	50 % du montant total HT des travaux. L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 10 000€ maximum	35 % du montant total HT des travaux. L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 7 000 € maximum.	-	-
 Département13 Provence Éco Rénov'	25% plafonnée à 3000€ (bientôt 50% plafonnée à 6000€)	25% plafonnée à 3000€ (50% plafonnée à 6000€)	25% plafonnée à 3000€	-
CEE « Coup de pouce »	4000€	4000€	2500€	2500€
Crédit d'impôt (CITE)	30% du reste à charge du matériel + la pose + 50 % du coût de la main d'œuvre pour la dépose d'une cuve à fioul	30% du reste à charge du matériel + la pose + 50 % du coût de la main d'œuvre pour la dépose d'une cuve à fioul	30% du reste à charge du matériel	30% du reste à charge du matériel
Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)	Jusqu'à 10 000€	Jusqu'à 10 000€	Jusqu'à 10 000€	Jusqu'à 10 000€
Aide totale Ex 12.000€ PAC +2000€ pose	14000€	14000€	5500€ + 2160€ CITE =7660€ (54%)	2500€ + 2940€ CITE =5440€ (40%)

**Maison individuelle  
à Aix-en-Provence  
2 personnes**

**Travaux  
Isolation des combles perdus  
Toit 80m<sup>2</sup>  
Montant Total TTC: 3.200€**



Revenus	< 50 000€
TVA à taux réduit	5,5%
Éco-prêt à taux zéro	Jusqu'à 10 000€
Coup pouce isol comble (10€/m2)	800€
Aide Région PACA « CHEQUE SUD Energie » (25% max 1.000€)	600
Aide Département13 25% (max 3.000€)	450
L'aide du Pays d'Aix (toiture(10% du montant TTC des travaux, plafonné à 300€)	135
Crédit d'impôt 30% matériel <b>PLUS</b> main d'oeuvre (plafonné à 16.000€)	365
<b><u>Aide totale</u></b>	<b><u>2350€ (70%)</u></b>

**Maison individuelle  
à Aix-en-Provence  
2 personnes**

**Travaux**

- **Isolation des combles perdus Toit 80m<sup>2</sup>**  
Montant total TTC: 3.200€ (matériel et main d'oeuvre)
- **Isolation mur par extérieur, Mur surface totale: 75m<sup>2</sup>**  
Montant total 11.000€ TTC (matériel et main d'oeuvre)



+



Revenus < 55 000€	Isol comble + Isol toiture
<b>TVA à taux réduit</b>	<b>5,5%</b>
<b>Éco-prêt à taux zéro</b>	<b>Jusqu'à 20 000€</b>
<b>CEE « Coup pouce isol comble »</b>	<b>800€</b>
<b>CEE isol mur</b>	<b>600€</b>
<b>Aide Région PACA « CHEQUE SUD Energie » (25% max 1.000€)</b>	<b>600€</b>
<b>Aide Département13 25% (max 3.000€)</b>	<b>3000€</b>
<b>L'aide du Pays d'Aix (toiture(10% du montant TTC des travaux, plafonné à 300€) +murs (10% du montant TTC des travaux, plafonné à 1950 €))</b>	<b>135€ + 830€</b>
<b>Crédit d'impôt 30% matériel <b>PLUS</b> main d'oeuvre (plafonné à 16.000€)</b>	<b>2600€</b>
<b><u>Aide totale</u></b>	<b>5860€ = 40%</b>

**Poêle à bois**  
**2 personnes à Aix en Provence**  
**Prix : 4000€ matériel + 800€ pose**



<b>Revenu</b>	<b>&lt; 55 000€</b>
<b>TVA à taux réduit</b>	<b>5,5%</b>
<b>Éco-prêt à taux zéro</b>	<b>Jusqu'à 10 000€</b>
<b>Aide Departement13 25% (max 3.000€)</b>	<b>925€</b>
<b>CEE</b>	<b>300€</b>
<b>Crédit d'impôt 30% matériel (plafonné à 16.000€)</b>	<b>832€</b>
<b><u>Aide totale</u></b>	<b><u>2057€ = 40%</u></b>

**Merci pour votre attention**

**Maison Energie  
Habitat Climat du CPIE  
Pays d'Aix**

11 Boulevard de la Grande Thumine  
/Parc d'Ariane Bâtiment B  
13 090 Aix-en-Provence

04 42 93 03 69  
infoenergie@cpie-paysdaix.com

[www.cpie-paysdaix.com](http://www.cpie-paysdaix.com)